



Protégeons nos lacs !

Le lavage des embarcations est obligatoire et essentiel afin de limiter la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

Renseignez-vous :

 ville.prevost.qc.ca/descenteabateaux

PRÉVENTION

Tiques : adoptons les bons réflexes

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures ont repris et la présence des tiques doit être prise en considération. Ces petits parasites peuvent transmettre certaines maladies, dont la maladie de Lyme. Les tiques sont particulièrement présentes dans les milieux boisés, les herbes hautes et les zones où la végétation est dense.

Pour profiter pleinement de la nature tout en réduisant les risques de piqûres, quelques gestes simples sont recommandés :

- Porter des vêtements longs et de couleur claire lors des activités en plein air
- Utiliser un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine
- Demeurer dans les sentiers aménagés lorsque possible
- Inspecter son corps et celui des enfants au retour d'une activité extérieure
- Retirer rapidement toute tique à l'aide d'une pince fine ou d'un tire-tique

La présence des tiques fait maintenant partie de notre réalité. En adoptant de bonnes habitudes de prévention, il est possible de continuer à profiter de nos espaces naturels en toute sécurité.

ÉCOSYSTÈMES EN SANTÉ

Plantes toxiques

Berce du Caucase

La présence de la Berce du Caucase dans la région et à Prévost est une réalité. Les citoyens qui croient être en présence de cette plante, peu importe l'endroit (sur la propriété, sur les accotements, sur un terrain vague ou dans un parc), ne doivent pas y toucher et communiquer avec le Service de l'environnement.

Herbe à puce

L'herbe à la puce est une plante toxique qui pousse un peu partout. Les citoyens qui observent ou croient observer cette plante en bordure de rue ou dans un fossé doivent communiquer avec le Service de l'environnement. Pour ce qui est de sa présence sur les propriétés privées, chaque propriétaire est tenu, en vertu de la réglementation, de voir à son élimination.

Dans le doute, les citoyennes et citoyens sont fortement invités à communiquer avec le Service de l'environnement afin que des spécialistes effectuent une inspection rapide. Le secteur visé pourra donc être ajouté à la campagne annuelle d'épandage pour détruire les plantes et un suivi annuel sera effectué.

 environnement@ville.prevost.qc.ca



LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de retard de collecte, laissez votre bac à la rue

Votre bac n'a pas été ramassé selon l'horaire prévu? Laissez-le en bordure de rue et avisez le Service aux citoyens au servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca ou en composant le 311.

Laissez votre bac à la rue jusqu'à la collecte ou jusqu'à ce que nous vous ayons répondu. Des retards peuvent survenir en raison de collectes prolongées ou de bris de camions. Les secteurs touchés sont généralement repris le lendemain ou au prochain jour ouvrable.